

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020

Délibération n° 20C/04/19

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
17/07/2020		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 50
28/07/2020	En exercice : 77	Pouvoirs : 14 Votants : 64

Objet : Transfert des résultats et des biens des services d'eau des communes de l'ex SIAEP d'Avrechy au budget annexe eau.

L'an deux mil vingt, le 23 juillet à 17h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Tricot sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, MM DUBOUIL Bernard, MM DUCHESNE Robert (suppléant de M. CANDELOT Bertrand), DUPONT Didier, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. DUVAL Francis (suppléant de M. FARCE Philippe), MME FLANDRIN Joséane, MM GAINON Christophe, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), MME HENNON Corinne (suppléante de M. HENNON Jean-Louis), MM HOEDT Jean-Michel, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MME MORLIGHEM Monique, M. NAVARRO Julien, MME PARIGOT Marianne (suppléante de M. DOISY Hubert), MM PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane et VERMEULEN Christèle.

Soit 50 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM. DOISY, FLOUR, HENNON et MME LARUE

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CHOQUET Christophe, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, NEGI Michaël, RAUZIER Dominique, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre.

Ont donné procuration :

- M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) à MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) ;
M. GESBERT Laurent (Royaucourt) à MME DUPONT Stéphanie (Ferrières) ;
MME GRIGNON-PONCE Véronique (Dompierre) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;
MME LACOMBE Françoise (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;
M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astrid (Avrechy) ;
M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) ;
MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;
Mme VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à Mme BARTHE Isabelle (Cernoy) ;
M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers-la-Motte) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. RENAUX André et Mme SOUDET Sylvie

Le président Frans DESMEDT informe les membres présents que le transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018 a entraîné la clôture des budgets des anciens services et le transfert des résultats de ces budgets à la communauté de communes.

Concernant l'ex syndicat des Eaux d'Avrechy, la liquidation de ce syndicat n'avait pas pu être achevée dans le délai légal des 6 mois suivants la prise de compétence. Le préfet a donc nommé en juillet 2019 un liquidateur pour finaliser la procédure de répartition de l'actif, du passif et des biens entre les communes membres de ce syndicat. L'arrêté de liquidation, signé le 10 décembre 2019 par le préfet a été transmis aux communes pour qu'elles puissent délibérer sur le transfert des résultats à la communauté de communes du Plateau Picard.

Il revient au conseil de délibérer sur les derniers montants à transférer et sur leur affectation.

Le Conseil,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la communauté de communes en vigueur ;
Vu l'arrêté de liquidation du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Avrechy de Monsieur le Préfet de l'Oise du 10 décembre 2019 et des annexes qui y sont jointes ;
Vu les PV de transfert établis par le liquidateur ;
Vu les délibérations des communes de Angivillers, Saint-Rémy-en-l'Eau, Avrechy, Airion, Erquinvillers, Cuignières, Valescourt et Noroy portant sur les transferts des résultats ;
Vu la délibération 20C/02/06 du conseil communautaire du 18 juin 2020 concernant le transfert des résultats et des biens des services d'eau des communes de l'ex SIAEP d'Avrechy ;

Vu la délibération de la commune de Lieuvillers ;

Vu la délibération 2020/28 de la commune d'Angivillers du 30 juin 2020 venant corriger la délibération 2019/36 du 4 décembre 2019,

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de disposer de fonds nécessaires à l'entretien des réseaux et au bon fonctionnement des différents services sans augmenter les tarifs appliqués aux usagers ;

Considérant l'obligation de transférer les immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence eau dans l'année suivant le transfert de cette compétence à la communauté de communes ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

PROCEDE ainsi qu'il suit au vote des transferts de résultats des budgets annexes d'eau :

Pour rappel :

Résultats de fonctionnement

Communes	Montants transférés (€)
Airion	30 879,02
Angivillers	7 310,47
Cuignières	17 508,72
Erquinvillers	12 892,79
Noroy	17 031,21
Saint Rémy en l'Eau	31 674,87
Valescourt	22 920,52
Avrechy	76 401,70

	Restant à transférer	Pour	contre	Abstention
Lieuvillers	40 770,68	64	0	0
Angivillers	7 310,47 6 617,47 (soit 693 €)	64	0	0

Résultats d'investissement

Communes	Montants transférés (€)
Airion	- 3 219,21
Angivillers	- 1 410,48
Cuignières	- 1 825,33
Erquinvillers	- 1 344,10
Noroy	- 1 775,55
Saint Rémy en l'Eau	-3 302,18
Valescourt	-2 389,53
Avrechy	- 7 965,06

	Restant à transférer	Pour	contre	Abstention
Lieuvillers	- 4 745.85 €	64	0	0

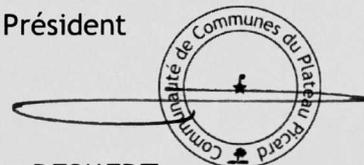
Considérant les résultats transférés par la commune et par le syndicat totalement intégrés le conseil décide de reprendre au budget 2020 du service d'eau les sommes suivantes :

- En recette de fonctionnement
 - o 778 - Produits exceptionnels : **40 077,68 €** (intégrant le résultat de la commune de Lieuvillers et les - 693 € de la commune d'Angivillers).
- En dépense d'investissement :
 - o 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : **4 745.85 €**

AUTORISE le président à signer les documents utiles à leur exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 28 juillet 2020